

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 septembre 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame BALSON

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIKUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICH - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

Membres excusés :

Madame BATAILLE (pouvoir Madame MONTEIRO) - Monsieur HAMEAU (pouvoir Madame PFANDER-MENY) - Monsieur MULLER (pouvoir Monsieur CHATEAU)

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon, École Supérieure de Musique Bourgogne-Franche Comté (ESM) - Convention cadre pluriannuelle d'objectifs à conclure avec l'ESM, l'Etat, la Région Bourgogne-Franche Comté, Dijon Métropole, la communauté d'agglomération du Grand Chalon, la communauté urbaine Grand Besançon Métropole, l'Université de Bourgogne et la Ville

Monsieur COURGEY expose :

Depuis de nombreuses années, la volonté de la Ville de Dijon et de Dijon Métropole est de développer sur le territoire une offre d'études supérieures complémentaires aux enseignements dispensés au sein du Conservatoire à rayonnement régional.

Dans cette optique, l'État, la Région Bourgogne Franche-Comté, la Ville de Dijon, le Grand Chalon et l'Université de Bourgogne se sont associés en 2009 pour créer un pôle d'enseignement supérieur de la musique en Bourgogne (PESM). Ce pôle est devenu en octobre 2016 École supérieure de musique (ESM), intégrant un nouveau partenaire public, Dijon Métropole.

Dans la continuité des enseignements dispensés par le conservatoire à destination des enfants, adolescents, adultes, dans le cadre de l'enseignement initial (pratique en amateur ou pré-professionnelle), l'ESM dispense un enseignement destiné à former des musiciens professionnels, sanctionné par deux diplômes nationaux, le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) et le Diplôme d'Etat de professeur de musique (DE).

Dans le cadre d'une convention, l'ESM s'est vu confier la définition et la mise en œuvre du projet pédagogique et artistique conformément aux attentes de chacun des partenaires, certains apportant leur soutien par la mise à disposition de locaux et d'équipements, de ressources pédagogiques (enseignants), administratives et techniques de leur Conservatoire, d'autres par un soutien d'ordre financier.

Une nouvelle convention-cadre vous est proposée. Elle fait notamment entrer la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole parmi les partenaires publics.

Par ailleurs, elle intègre de nouveaux objectifs et missions. En effet, elle met en exergue les musiques improvisées, la création et la pluridisciplinarité.

Elle développe des partenariats avec les Conservatoires de la grande région dans le cadre des Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur, Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien en Musique ancienne, Métiers de la création musicale et Chef d'ensembles instrumentaux.

Elle délivre de nouveaux diplômes tels que le Diplôme d'Etat de professeur de musique pour la spécialité Direction d'ensembles instrumentaux.

De plus, elle intègre désormais un lieu d'enseignement dédié aux musiques actuelles, « le Cèdre » à Chenôve.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet de convention cadre pluriannuelle d'objectifs à passer entre la Ville et l'École Supérieure de Musique Bourgogne - Franche-Comté, annexé au rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ